



**CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN**  
**Hôtel du Département**  
**Direction de l'Immobilier et des Moyens**  
**Généraux - Service Construction**  
Place du Quartier Blanc  
67964 STRASBOURG CEDEX 9

## **CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE DEMI-PENSION**

**COLLEGE «REMBRANDT BUGATTI » A  
MOLSHEIM**

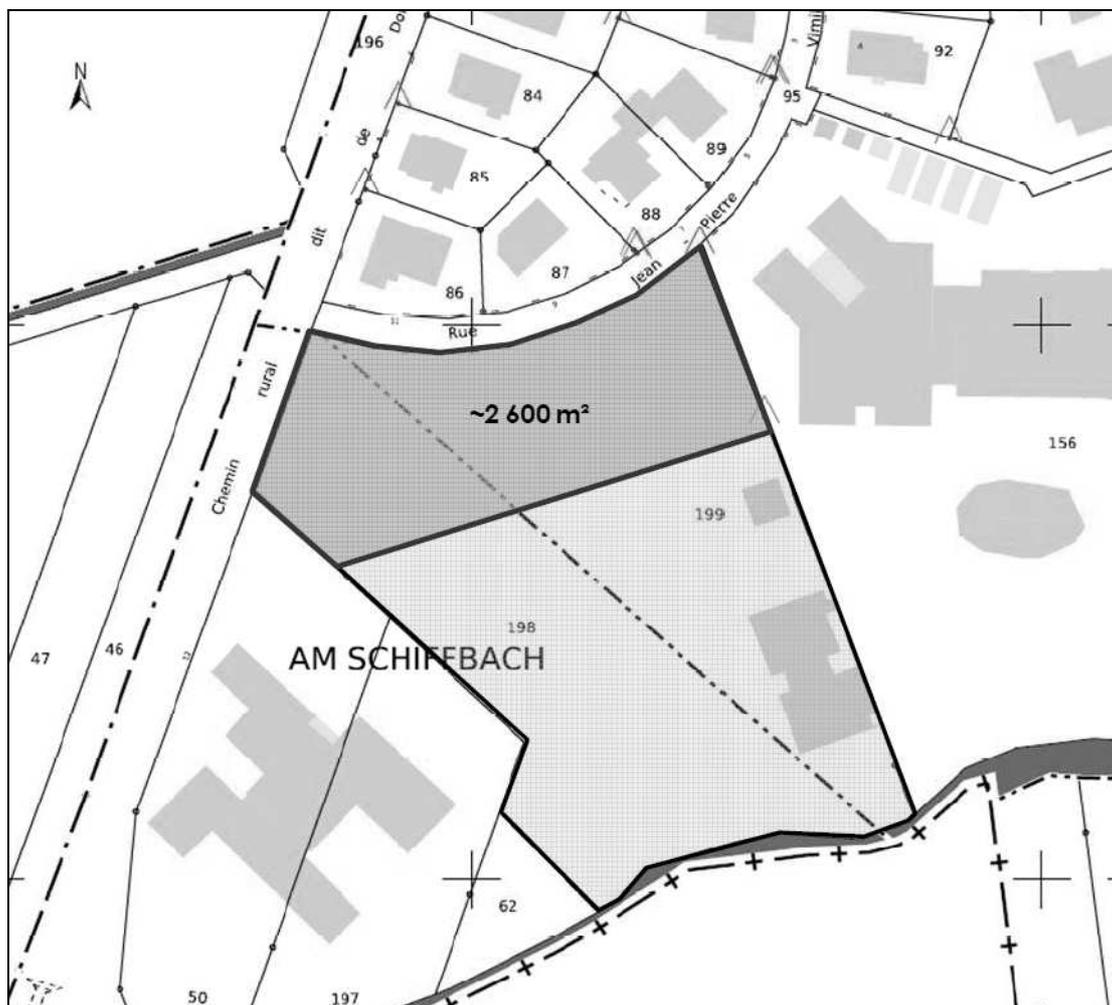


**Programme Technique Détaillé**

**SYNTHESE**



La surface du terrain prévue pour l'opération représente une superficie d'environ 2600m<sup>2</sup> (parcelles cadastrales n°198 et 199). La Mairie de Molsheim a confirmé la mise à disposition du terrain au Conseil Général pour le présent projet.



### 3. LES BESOINS

#### 3.1 Situation actuelle

Le collège « Rembrandt Bugatti » est de type 600. Il y a actuellement 300 demi-pensionnaires. Ce faible pourcentage de demi-pensionnaires s'explique par le fait qu'au déjeuner les élèves doivent se rendre au Lycée « Henri Meck » à pied et ne disposent de ce fait que d'une vingtaine de minutes pour déjeuner. Cet état de fait dissuade bon nombre de demi-pensionnaires « potentiels ».

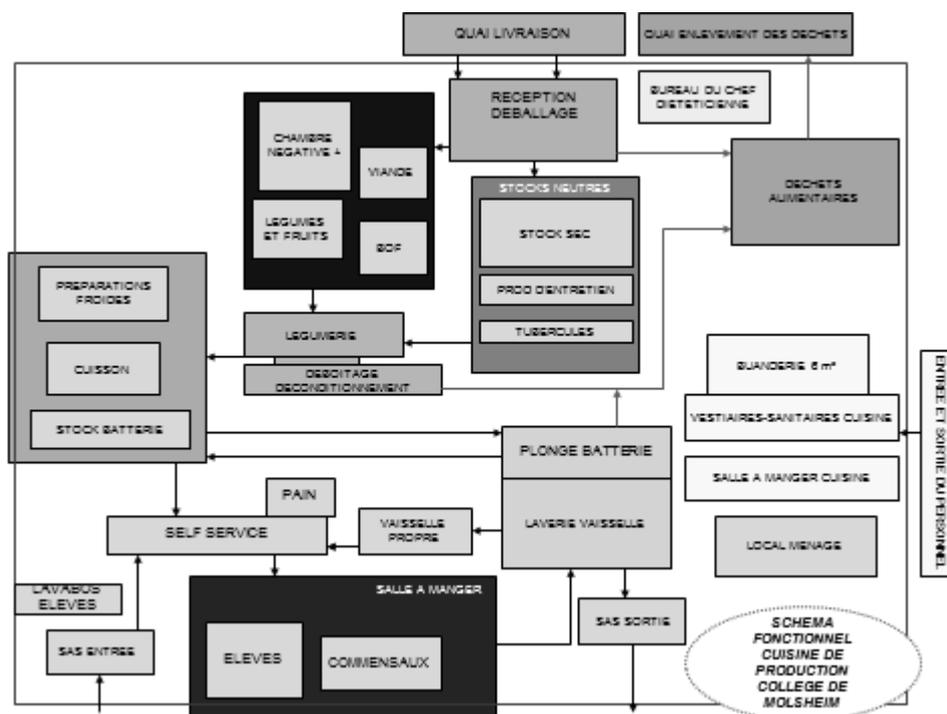
#### 3.2 La future demi-pension

La demi-pension sera dimensionnée pour produire et servir 550 repas dont 50 commensaux :

- La distribution se fera au moyen d'un self-service
- Plage horaire : 11h30 – 13h15

Un bâtiment neuf de plein pied sera construit afin de réunir l'ensemble des locaux de la demi-pension, y compris les locaux techniques.

La composition détaillée de chaque zone et secteur de l'ouvrage, ainsi que l'organisation fonctionnelle d'ensemble exigée, sont décrites ci-dessous :



#### 4. LES SURFACES

La surface des locaux constituant la demi-pension est définie ci-après ; certains d'entre eux exigent des dimensions impératives, liées à l'encombrement des équipements et aux exigences ergonomiques d'exploitation.

##### ❖ Cuisine:

→ Réception:	45m <sup>2</sup>
→ Stockages froids:	56m <sup>2</sup>
→ Zones de production:	62m <sup>2</sup>
→ Zone distribution:	32m <sup>2</sup>
→ Laverie:	60m <sup>2</sup>
→ Personnel:	56m <sup>2</sup>
→ <b>Total Cuisine:</b>	<b>313m<sup>2</sup> SU</b>

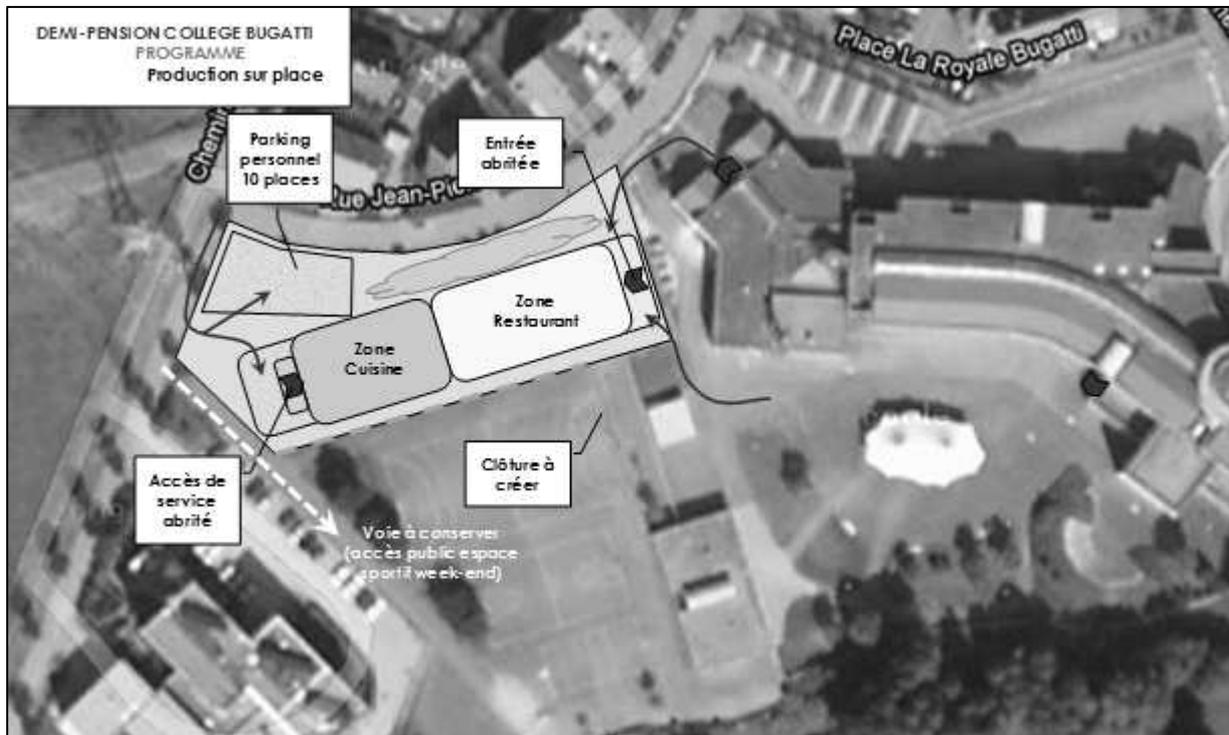
##### ❖ Salles à manger:

→ Elèves (200 places):	300m <sup>2</sup>
→ Commensaux/Réunion (25 places):	75m <sup>2</sup>
→ Sanitaires:	20m <sup>2</sup>
→ Lavabos:	6m <sup>2</sup>
→ Ménage:	7m <sup>2</sup>
→ Sas entrée/sortie:	22m <sup>2</sup>
→ <b>Total salles à manger:</b>	<b>430m<sup>2</sup> SU</b>

⇒ **TOTAL GENERAL** 743m<sup>2</sup> SU

## 5. IMPLANTATION ET AMENAGEMENTS EXTERIEURS

Le plan de masse schématique ci-dessous présente l'implantation envisagée du projet, les aménagements extérieurs attendus ainsi que les principaux flux :



Les besoins exprimés en matière d'aménagements extérieurs portent sur les points suivants :

- Accès et desserte :
  - Accès piétons depuis le collège et la cour de récréation ; zone abritée au droit de l'entrée de la demi-pension
  - Accès véhicules de service pour les livraisons et la collecte des déchets de la cuisine, par l'intermédiaire d'une cour de service clôturée ; auvent au droit de l'accès livraisons cuisine ; la cour sera positionnée le plus possible en retrait de la rue Vimille pour limiter les gênes des riverains ;
- Stationnement :  
10 places VL pour le personnel (espace clôturé)
- Clôtures :  
Le site sera clôturé en périphérie et intégré dans l'enceinte du collège. Une clôture complémentaire sera mise en place comme indiqué sur le schéma précédent pour séparer l'espace sportif (ouvert au public le week-end) du collège et de la demi-pension.
- Aménagements paysagers :  
Afin de minimiser l'impact visuel et acoustique de la nouvelle demi-pension sur le voisinage, un espace planté ou arboré sera prévu. De manière générale, il sera cherché à limiter l'impact des surfaces minérales et imperméables en privilégiant plutôt des aménagements paysagers.

## **6. TRAVAUX**

### **Travaux inclus dans l'opération :**

- La construction d'une demi-pension de production dimensionnée pour 550 repas (500 élèves demi-pensionnaires et 50 commensaux)
- Intégration d'un abri-cycles couvert
- Installation d'une clôture pour ceindre l'enceinte du collège tout en maintenant un accès à l'aire sportive ouverte au public

## **7. CADRE BUDGETAIRE**

La part du budget global affectée aux travaux et aux aménagements dont le maître d'ouvrage a la responsabilité est fixée à :

**1 715 000 € HT (valeur avril 2012)**

Coût d'opération : 2 300 000 € HT